

1^{ère}

Enseignements communs :

- **3h LVA – Anglais (uniquement pour les élèves en parcours classique et Section Européenne)**
- **3h LVB – Allemand, espagnol ou mandarin**
Les élèves sont répartis selon la langue choisie.
- **4h en Enseignement de Spécialité**
Parmi les 8 spécialités proposées les élèves qui ne suivent pas le parcours B.F.I mais souhaitent approfondir leurs connaissances en anglais peuvent choisir la spécialité LLCE AMC (Langues Littératures et Civilisations Etrangères Anglais Monde Contemporain).

3 parcours possibles :

Classique	ou	Baccalauréat Français International (B.F.I)	ou	Section Européenne
Horaires réglementaires uniquement		4h30 Approfondissement Culturel et Linguistique 2h Connaissance du monde ⇒ Ces enseignements se substituent aux heures d'anglais en tronc commun 2h DNL Histoire-Géographie (dont 1h prise sur l'enseignement en français) Les élèves développent des compétences biculturelles et bilingues. Section accessible sur dossier, tests et approbation du Conseil de Section Internationale.		1h DNL Histoire-Géographie OU 1h DNL Mathématiques Les élèves approfondissent leurs connaissances en langue et culture anglaise à travers une partie des enseignements d'une discipline vue en langue anglaise (DNL). Sélection sur lettre de motivation.

NB : La spécialité LLCE AMC n'est pas compatible avec le parcours B.F.I Britannique.

3 enseignements facultatifs, 2 choix possibles :

Langues et Cultures de l'Antiquité 2h par semaine Latin ou Grec au choix Latin Les élèves étudient, entres autres, l'origine des mots français à partir des mots du latin (étymologie), la langue latine, la mythologie, la civilisation et l'histoire romaine. Grec Les élèves étudient, entres autres, l'alphabet grec, l'origine des mots français à partir des mots du grec ancien (étymologie), la langue grecque ancienne mais aussi des éléments de grec moderne, la mythologie, l'histoire et la civilisation grecque (Athènes et Sparte notamment).	Langue du pays hôte - Thaï Renforcé 3h par semaine Les élèves approfondissent leurs connaissances de la langue et culture thaïes. Ils y développent leurs compétences orales et écrites. Les élèves dont les deux parents ont la nationalité thaïe doivent, en accord avec la loi thaïe, suivre cette option. Attention, cet enseignement n'est pas une LVC et n'est pas pris en compte dans le contrôle continu du baccalauréat.
---	---